

Soirée d'échanges Stratégie climatique pour les communes

Sonceboz, 4 juin 2024

Office de l'environnement et de l'énergie (OEE)
Jura bernois.Bienne (Jb.B)



Mot de bienvenue

Ueli Stalder, chef de la section Coordination environnement et développement durable



Programme

Mot de bienvenue	18h00	Ueli Stalder
Stratégies climatiques communales		Kurt Aufderreggen
Intégration du développement durable dans la politique communale de La Ferrière		Julien Walther
Mise en œuvre de la Conception Régionale Climat		David Vieille
Ateliers	19h00	
Clôture	20h00	André Rothenbühler
<i>Apéritif</i>		



Kanton Bern
Canton de Berne



Jura bernois.Bienne

Stratégie climatique pour les communes

Sonceboz

4 juin 2024

Kurt Aufderreggen
Énergie et protection du climat
Office de l'environnement et de l'énergie (OEE)



Office de l'environnement et de l'énergie
Chef d'office : Ulrich Nyffenegger

Chef d'office
Ulrich Nyffenegger
Christian Glauser, suppl.

Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Directeur : Christoph Ammann, conseiller d'Etat

Wyss Academy
Thomas Rosenberg

Etat-major
Regula Hänni
Sonia Tauss, suppl.

Content Management
Annemarie König

Coordination environnement et développement durable
Ueli Stalder
Andreas Frauenfelder, suppl.

Énergie et protection du climat
Christian Glauser
Christoph Kull, suppl.

Protection contre les immissions
Hans-Peter Tschirren
Yves Wenker, suppl.

Subventions et données spatiales
Barbara Zehnder
Christof Ammann, suppl.

Développement durable

Coordination
environnementale

Planification énergétique

Bâtiments

Approvisionnement en
énergie

Protection du climat

Plan de mesures &
bases

Autorisations

Mesures, contrôle &
assainissements

Subventions

Données spatiales

Infrastructures
d'approvisionnement





Constitution du canton de Berne

Art. 31a, Protection du climat

1. Le **canton** et les **communes** s'engagent activement à circonscrire le changement climatique et ses effets néfastes.
2. Ils **font le nécessaire** dans le cadre de leurs attributions **pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050** et renforcent la capacité d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique.
3. Les mesures de protection du climat visent dans l'ensemble un renforcement de l'économie et doivent être acceptables tant sous l'angle social que sous celui de l'environnement. Elles prévoient notamment des instruments de promotion de l'innovation et de la technologie.
4. Le canton et les communes orientent dans l'ensemble les flux financiers publics vers un développement neutre du point de vue climatique et résilient au changement climatique.



Défi pour le canton et les communes

Rôle de modèle

Loi nationale sur la protection du climat (2023: 59,1% de Oui – art. 10 LIC, rôle de modèle)

Les **cantons**, pour leurs administrations centrales ... s'efforcent d'avoir des émissions nettes nulles à partir de 2040.

Loi cantonale sur l'énergie (art. 52 LCEn)

Le canton et les communes tiennent compte des objectifs de la présente loi dans leurs activités législatives, gouvernementales et administratives.

Les bâtiments et installations **du canton et des communes** doivent être construits et utilisés de manière à servir de modèles ...

Article cantonal sur la protection du climat (2021: 63,9% de Oui – art. 31a Cst.)

Le canton et les communes ... apportent, dans le cadre de leurs compétences, la contribution nécessaire à la réalisation de la neutralité climatique d'ici 2050.

Stratégie énergétique cantonale

D'ici 2035, les bâtiments et les véhicules **du canton** doivent être neutres en carbone.



Soutien du Canton

Pour les communes

- 1. Service public de conseil en énergie dans les régions**
- 2. Plate-forme de données énergétiques et climatiques**
- 3. Soutien financier**



Kanton Bern
Canton de Berne



Neutralité climatique d'ici 2050

Service public de conseil en énergie dans les régions

Conseil aux particuliers et aux communes



DIMENSIONNER

ACCOMPAGNER

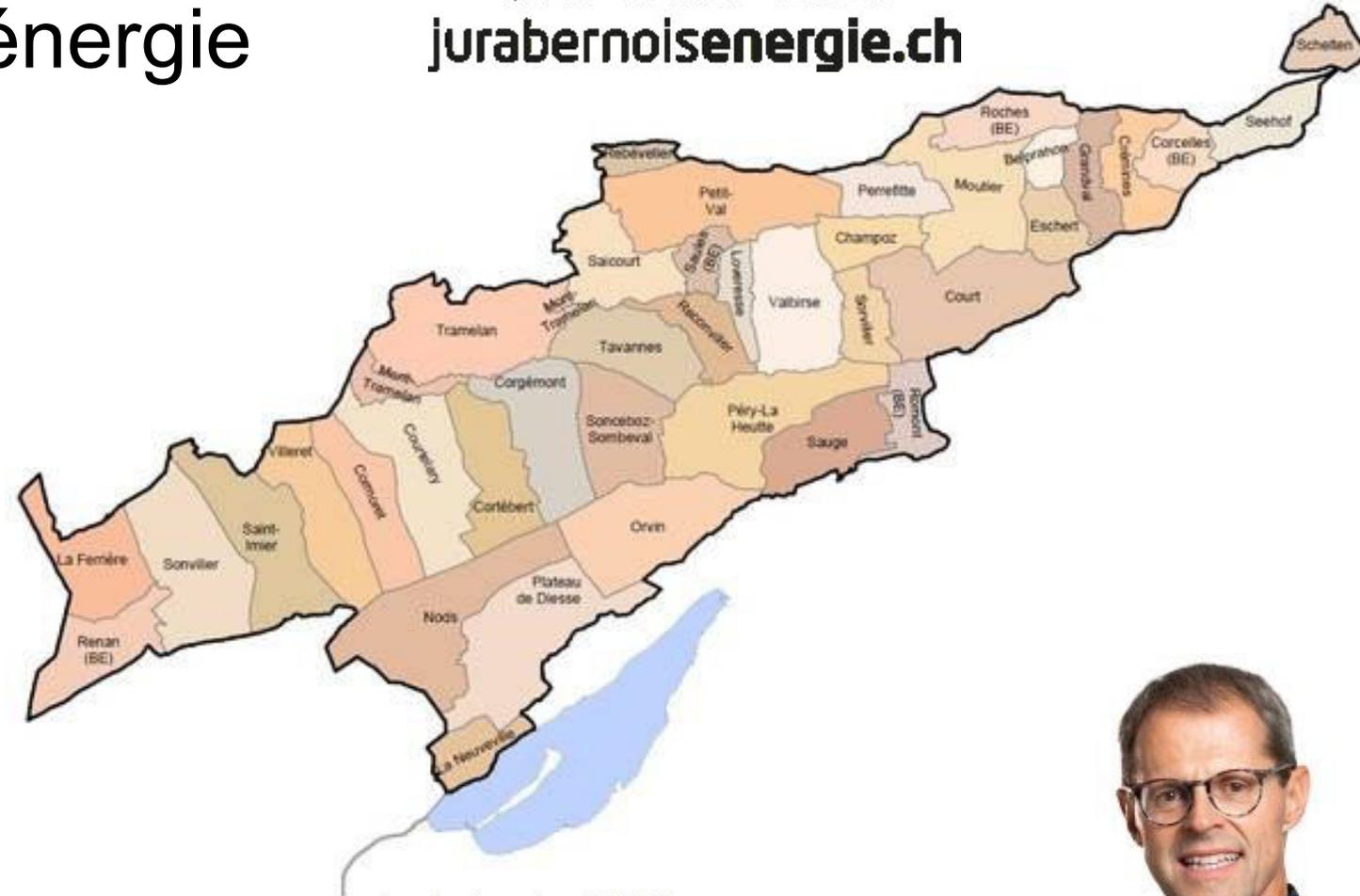
RATIONNALISER

jurabernoisenergie.ch

Service de conseil en énergie

Contrat de prestations

- Financé par les 40 communes du Jura bernois et par le Canton
- Conseil et formation neutres, aussi pour les communes
- Informations sur les subventions



Jean-Luc Juvet, ing. dipl. EPFL

032 492 71 31

conseiller.energie@jb-b.ch

M. Juvet renseigne les particuliers, les entreprises et les communes sur le thème de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.



« *Le conseiller régional soutient la région de manière appropriée dans les domaines de l'énergie et du climat.* »



Kanton Bern
Canton de Berne



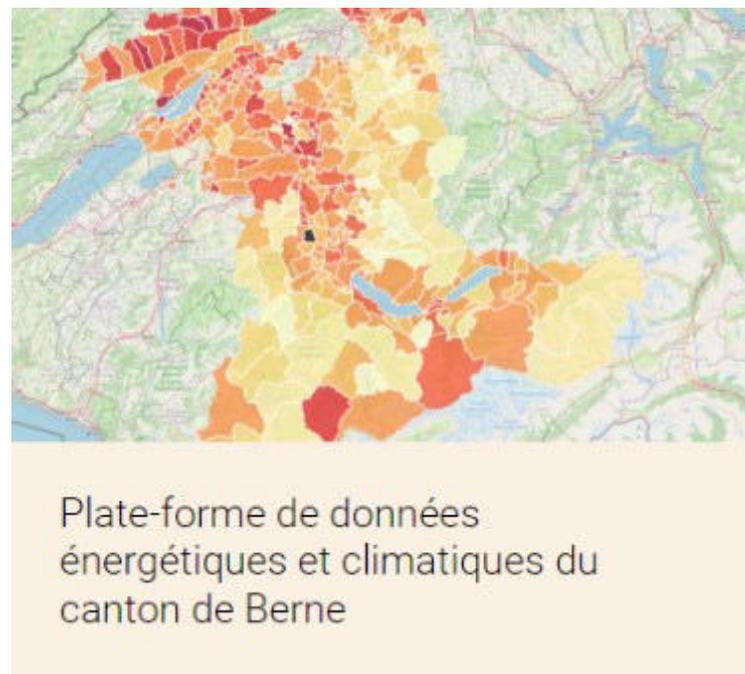
Neutralité climatique d'ici 2050

Plate-forme de données énergétiques et climatiques

Bilan de gaz à effet de serre par commune
Données 2020 et 2022

Métrie climatique du canton de Berne Bilan des émissions de gaz à effet de serre Guide à l'attention des communes

Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement



www.energis.apps.be.ch

Métrie climatique du canton de Berne:
Méthode pour établir le bilan des émissions
de gaz à effet de serre dans les communes

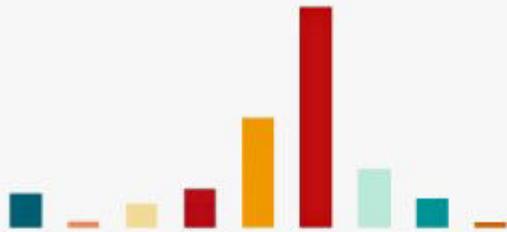
- Guide pour les communes (15 pages, f/a)
- Documentation technique (100 pages, a)
- Plate-forme de données



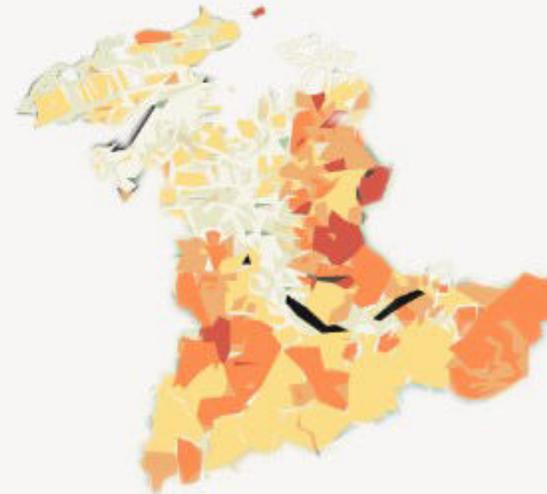
Le **miroir climatique** permet de représenter les différents indicateurs du bilan GES par commune. Lorsqu'un indicateur est sélectionné, la carte se colore et indique quelle est la situation de la commune par rapport aux autres.



Le **tableau de bord climatique** permet d'afficher le bilan GES par commune. Pour chaque commune, un diagramme est établi pour les émissions de chaleur, les émissions dues aux transports, celles liées à l'agriculture et le total des émissions.



Pour chaque commune du canton de Berne, un **tableau de bord énergétique** comprenant les données les plus pertinentes en la matière est établi. Ces dernières sont complétées par les données de référence de la commune.



Le **miroir énergétique** permet de représenter les données énergétiques de chaque commune du canton de Berne. Il suffit de sélectionner un indicateur pour consulter et comparer les données des différentes communes.



Tableau énergie

Commune
Sonceboz-Sombeval

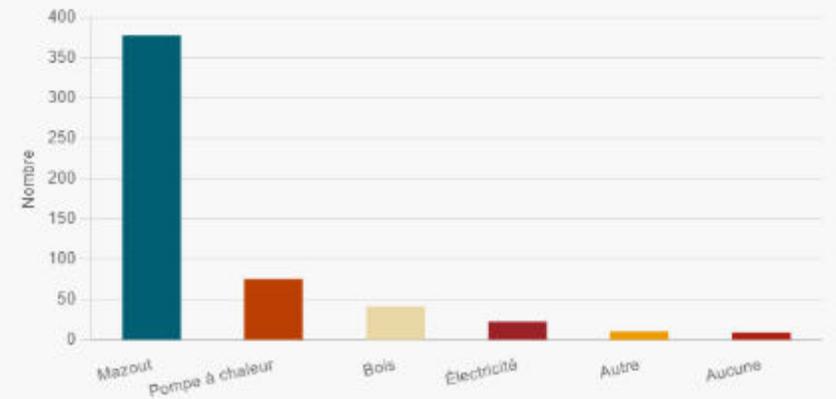
Données de référence

Nombre d'habitants	1'952	
Catégorie (RegBL-23)	Nombre	En relation avec le nombre de bâtiments RegBL
Sources d'énergie fossile	377	39,23 %
Installations de chauffage électrique	23	2,39 %
Sources d'énergie renouvelable	118	12,28 %
Nouvelles installations de chauffage au mazout et au gaz	2	
Nouvelles installations de chauffage au bois	0	
Installations de production d'électricité	Nombre	Puissance installée
Photovoltaïque	62	782.87 kW
Énergie hydraulique	1	353 kW



Sources de chaleur

Représentation des sources de chaleur recensées dans le Registre des bâtiments et des logements (RegBL) pour le chauffage des locaux.



Basé sur les données du Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL)



Évolution des émissions par commune

Tableau climat



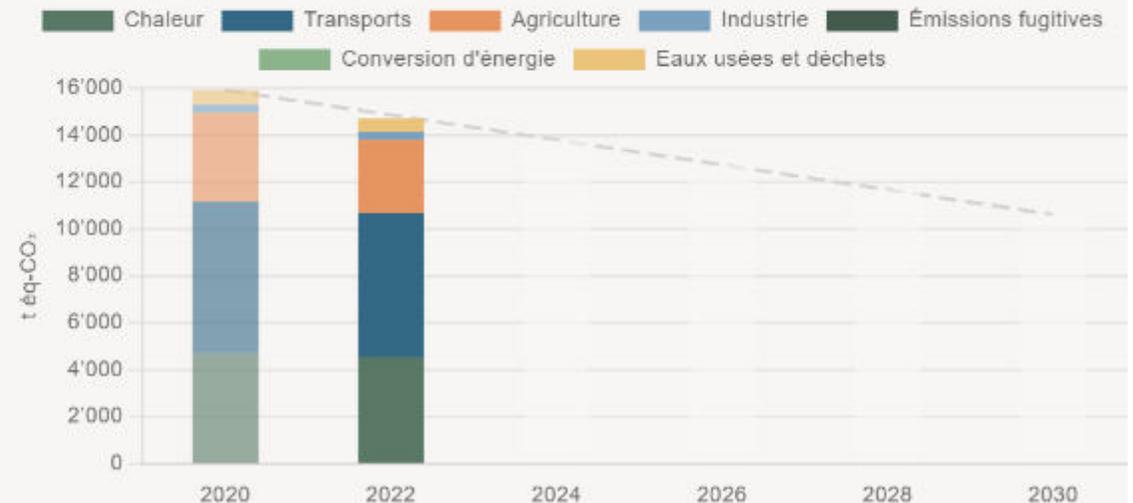
Évolution du total des émissions:

Émissions de gaz à effet de serre en 2022

Total: **14'720** tonnes d'équivalents CO₂ (t éq-CO₂)

Par personne: **7,66** t éq-CO₂ par personne

L'illustration de droite montre l'évolution des émissions par rapport à la trajectoire de réduction nécessaire. Il s'agit ici d'une trajectoire linéaire permettant d'atteindre l'objectif de zéro émission nette en 2050.





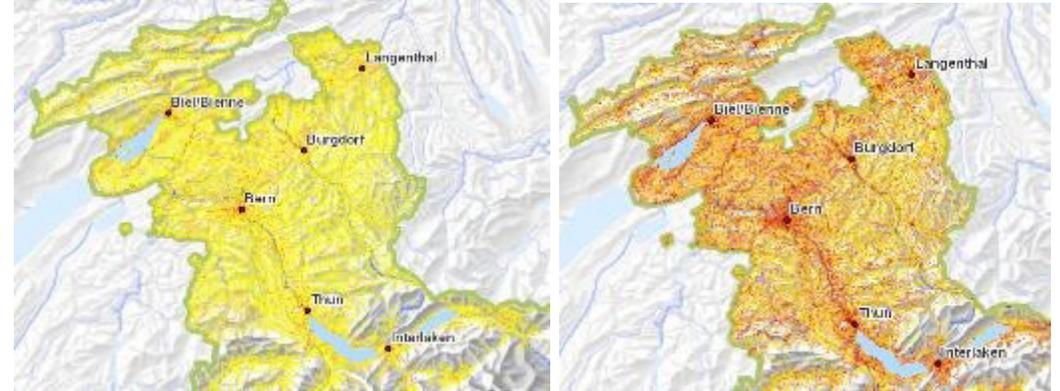
Cartes climatiques

Cartes 2020 und 2060 disponibles sur le géoportail du canton de Berne

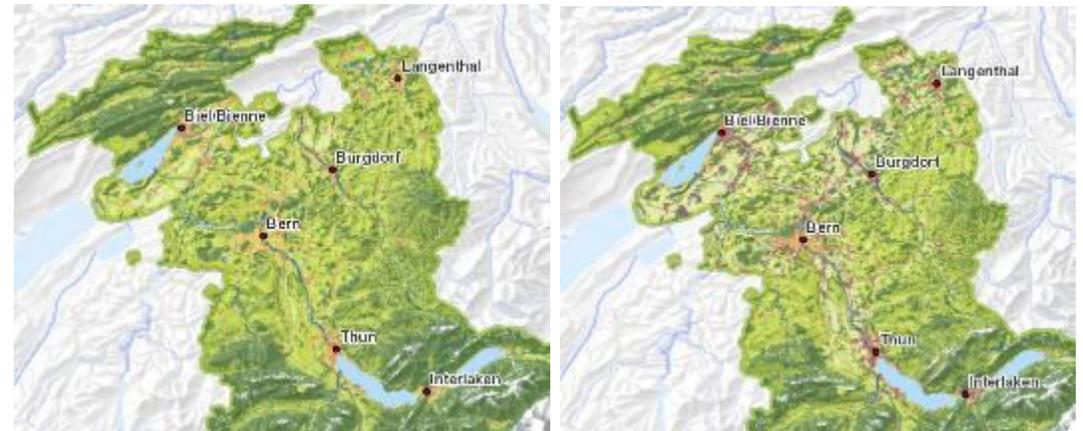
Pour prendre en compte la chaleur dans l'aménagement du territoire:

- Cartes d'analyse climatique
- Cartes indicatives de planification climatique

→ [Cartes climatiques \(be.ch\)](https://www.be.ch)



Ex.: Carte d'analyse climatique, situation nocturne, état 2020 et scénario 2060



Ex.: Carte indicative de planification climatique, situation diurne, état 2020 et scénario 2060



Des idées concrètes pour les communes ...

- Adopter une **stratégie climatique** avec trajectoire de réduction (zéro net 2050)
- Elaborer un **plan directeur de l'énergie**
- Objectifs ambitieux dans le **règlement de construction**
- Donner l'exemple dans la construction de **ses propres biens immobiliers**
- Accompagner le développement des **réseaux de chaleur** via les fournisseurs d'énergie
- Exemplarité dans **les achats** (produits d'électricité, flotte, éclairage, etc.)
- Développer une infrastructure de **recharge bidirectionnelle**
- Prendre des mesures pour réduire la **surchauffe** dans les zones urbaines (effets d'îlot de chaleur); désimperméabiliser et végétaliser ces lieux.
- Promouvoir le concept et prendre des mesures « **ville-éponge** » (gestion de l'eau pluviale adaptée au changement climatique)
- Lancer son propre **programme de promotion**
- Assurer la qualité des données (mise à jour du **RegBL**)
- **Sensibiliser** et soutenir la population
- ...



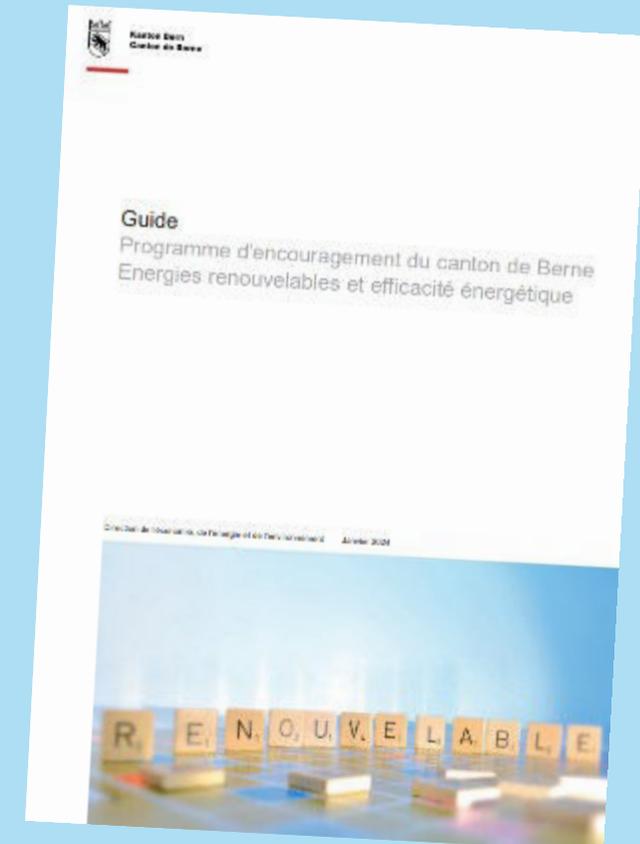
Kanton Bern
Canton de Berne



Neutralité climatique d'ici 2050

Soutien financier

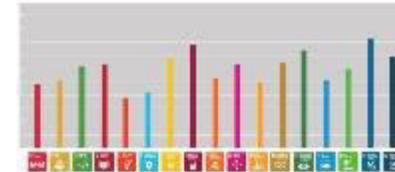
Encouragement pour les communes





Soutien financier pour les communes

- Certification avec le **label Cité de l'énergie** (35)
- **Plans directeurs communaux de l'énergie**
35 communes ont l'obligation d'établir un plan directeur communal de l'énergie ; le canton propose une aide de travail et prend en charge 50 % des coûts imputables
- **Développement durable dans la commune**
Evaluation de la situation avec profilographe communal DD (90)
- **Etudes de faisabilité** pour l'utilisation et la production d'énergies renouvelables
- **Subventions** pour les grandes installations de production d'énergie renouvelable, par ex. chauffage urbain : études de faisabilité, production de chaleur, réseau de chaleur
- **Evénements / séances d'information / formation continue**, etc.
- **Nouveau** : élaboration d'une stratégie climatique dans la commune
Le canton prend en charge 50 % des coûts, max. 20'000 CHF



Soutien financier en faveur des stratégies climatiques communales

Le canton prend en charge 50 % des coûts imputables, max. CHF 20'000 par commune



Stratégie climatique pour les communes

Les communes s'engagent activement à circonscrire le changement climatique et ses effets néfastes. Elles font le nécessaire dans le cadre de leurs attributions pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 et renforcer la capacité d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique (cf. article sur la protection du climat, 31a ConstC). Le canton soutient les communes dans la mise en œuvre de ce mandat constitutionnel cantonal.

Situation initiale

L'élaboration d'une stratégie climatique communale est nécessaire pour remplir le mandat fixé par la Constitution cantonale. Sur cette base, des mesures et objectifs concrets pour réduire les gaz à effet de serre et relever les défis du changement climatique peuvent être coordonnés et ancrés politiquement au niveau local. Des mesures ciblées, adaptées aux conditions locales, ont une influence positive sur le développement durable et la capacité d'adaptation d'une commune ; elles permettent non seulement de créer des opportunités économiques, mais aussi d'augmenter l'efficacité des ressources et la qualité de vie au sein de la commune.

Une approche globale et cohérente – une méthode en huit étapes

L'élaboration d'une stratégie climatique communale se base sur la production et les contenus thématiques du « Guide de la stratégie climatique pour les communes » de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Le graphique ci-dessous montre comment les communes abordent une stratégie climatique en huit étapes pour atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050 et relever à temps les défis liés au changement climatique. Informations détaillées sous : [Corrélés climatiques pour les communes \(OFEV\)](#).



Illustration : Le guide de la stratégie climatique pour les communes (OFEV).



Kanton Bern
Canton de Berne

Le guide de la stratégie climatique pour les communes

Méthode en huit étapes



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV



NOUVEAU



CONSEIL GRATUIT

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et le programme Zéro Net | 2000 Watts de «SuisseEnergie pour les communes» proposent un **conseil gratuit et adapté à vos besoins pour l'élaboration de votre stratégie climatique.**

Contactez-nous:

044 305 91 48, 2000W-Suisse@local-energy.swiss
Zéro Net | 2000 Watts, www.commune-zero-net.ch



Une protection complète du climat

Tandis que la «réduction» se concentre sur la diminution des émissions de GES, «l'adaptation aux changements climatiques» vise à gérer le mieux possible les nouvelles conditions climatiques. Mais la protection du climat inclut toujours ces deux aspects étroitement liés.

Ce guide en huit étapes vise à fournir des points de repère aux communes de petite ou de moyenne taille, à donner des impulsions et à encourager les prises d'initiatives. Il facilite l'élaboration d'une stratégie climatique cohérente et fournit de nombreuses ressources utiles:



Outils

p. ex., instruments permettant d'établir le bilan et aides au financement



Modèles et aides

stratégie climatique, organisation de projet, fiche de mesure, FAQ



Exemples

exemples pratiques issus de l'administration cantonale et communale



1

Décrire la situation initiale

De nombreuses villes et communes mettent déjà en œuvre des activités et mesures concrètes de protection du climat, qui doivent être prises en compte et intégrées lors de l'élaboration de la stratégie climatique. Il vous faut indiquer les actions déjà entreprises au sein de votre commune ou de votre ville pour protéger le climat.

Procédure pour la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques

- A** Répertoire des décisions politiques, instruments, activités et mesures au niveau communal
- B** Tenir compte des conditions-cadres cantonales et nationales et regrouper les instruments
- C** Identifier les aspects des points A et B pertinents pour l'élaboration de la stratégie climatique

Bases existantes envisageables en matière de réduction des émissions de GES

- Décisions politiques communales concernant les objectifs climatiques ou énergétiques (p. ex. lignes directrices, règlements ou règlement municipal)
- Instruments communaux (p. ex. plans directeurs, stratégies énergétiques ou thermiques, stratégie en matière de mobilité ou plans sectoriels)
- Activités communales (p. ex. élaboration de bilans énergétiques ou climatiques)
- Mesures communales de sensibilisation de la population
- Conditions-cadres et instruments cantonaux et nationaux (p. ex. lois et ordonnances, stratégies climatiques et énergétiques, plans directeurs ou plans sectoriels)

Bases existantes envisageables en matière d'adaptation aux changements climatiques

- Instruments communaux (p. ex. cartes de dangers, stratégie en faveur de la biodiversité, plans directeurs)
- Activités communales (p. ex. analyses des effets des changements climatiques et mesures déjà appliquées, notamment ouvrages de protection, revitalisation des cours d'eau, végétalisation des surfaces)
- Instruments cantonaux et nationaux (p. ex. analyses des impacts climatiques, cartes climatiques cantonales et stratégies d'adaptation)

✕ Géoportails cantonaux

- **Cartes de dangers disponibles sur les géoportails cantonaux** : les cartes de dangers, cartes d'intensité et cartes indicatives des dangers sont élaborées par les cantons et peuvent être consultées sur les géoportails cantonaux. (d, f, i)

📄 Modèle Stratégie climatique

Résultat

L'ensemble des décisions, instruments, activités et mesures pertinents en matière de climat sont répertoriés.



2

Identifier les acteurs

Le climat concerne une grande diversité d'acteurs, aussi bien au sein de la commune ou de la ville qu'à l'extérieur de celle-ci. Il est donc conseillé d'identifier les personnes qui souhaitent s'impliquer dans l'élaboration de la stratégie, en précisant sous quelle forme et à quel moment elles doivent participer.

Procédure pour la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques

- A** Identifier les acteurs concernés
- B** Définir les rôles et compétences des parties prenantes lors de l'élaboration de la stratégie climatique (p. ex. prendre des décisions, apporter des contributions, être informées)
- C** Mettre en place des instances chargées d'accompagner le processus aux tâches et aux responsabilités clairement définies
- D** Déterminer les procédures, les étapes de travail et le calendrier

Acteurs éventuels

- Membres du conseil communal ou municipal, collaborateurs de l'administration et, idéalement, d'institutions semi-privées (p. ex. services des eaux, services de l'énergie ou entreprises de transport)
- Autres parties prenantes (p. ex. associations professionnelles, groupes d'intérêts ou organisations de protection de l'environnement) pour l'élaboration ou la mise en œuvre des mesures concrètes

Organisation de projet

Résultat

Les groupes d'acteurs concernés sont identifiés et participent activement à l'élaboration de la stratégie climatique.

3

Définir les actions requises

Il faut à cette étape déterminer les marges de fonctionnement du système de votre stratégie climatique, qui déterminent le périmètre géographique ainsi que les secteurs pertinents concernant la réduction des émissions de GES. Sur cette base, vous calculerez le bilan des émissions de GES (réduction) et identifierez les potentiels de réduction existants. Vous déterminerez et hiérarchiserez en outre les risques et les opportunités des secteurs concernés par les changements climatiques (adaptation). Vous définirez ainsi les mesures à prendre.

Consultation gratuite sur la marche à suivre

Établir le bilan des émissions de GES est un défi de taille pour nombre de villes et de communes. Le programme Zéro Net | 2000 Watts de SuisseEnergie pour les communes propose une hotline gratuite pour répondre aux questions en la matière et offrir une première consultation sur la marche à suivre afin d'effectuer un tel bilan en vue de l'objectif de zéro émission nette.

Contact : 044 305 91 48, 2000W-Suisse@local-energy.swiss, www.commune-zero-net.ch

Outil en ligne «Adaptation aux changements climatiques» de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Le nouvel outil en ligne «Adaptation aux changements climatiques» aide les communes à se préparer aux conséquences du changement climatique (d, f, i).

S'enregistrer maintenant comme commune : www.outil-adaptation-au-climat.ch

Procédure pour la réduction des émissions de GES

- A** Choisir un instrument pour l'établissement du bilan ou, le cas échéant, utiliser l'instrument existant
- B** Déterminer les marges de fonctionnement du système :
 - Périmètre : activités de l'administration communale/municipale et activités sur l'ensemble du territoire communal/municipal
 - Secteurs : transports, bâtiment, industrie et économie, éventuellement agriculture et consommation
- C** Répertorier les émissions de GES : uniquement émissions de CO₂ ou ensemble des GES ; émissions directes ou également émissions indirectes (grises)
- D** Dresser le bilan des émissions de GES à l'aide de l'instrument choisi et au sein des marges définies
- E** Définir les actions requises par secteur sur la base du bilan des émissions de GES et de la situation initiale (cf. étape 1)

✕ Instruments éventuels permettant d'établir le bilan

- Les **Principes directeurs pour une Société à 2000 watts** (Version 10.2020) se veulent un guide pratique pour l'interprétation, le bilan, le suivi et la mise en œuvre des objectifs énergétiques et climatiques et fournissent ainsi des points de repère aux villes et aux communes. (d, f, i)
- Le **calculateur énergie et climat** est un outil de calcul simple et gratuit mis à la disposition des communes. Il a été spécialement développé pour établir le bilan énergétique et mesurer les résultats en matière de consommation énergétique et d'émissions de CO₂ dans les villes et les communes sur plusieurs années. (d, f, i)
- Le **bilan énergétique et de CO₂ d'Ecospeed pour les villes et les régions** propose un logiciel et un abonnement de données offrant des données de base complètes et fiables pour l'élaboration d'un bilan énergétique et de CO₂. (d, f, i, e)
- Quelques cantons, comme celui de Genève et de Vaud, mettent à la disposition de leurs communes des modèles et des aides pour réaliser le bilan des émissions de GES.

Procédure pour l'adaptation aux changements climatiques

- A** Déterminer les marges de fonctionnement du système :
 - Périmètre géographique : répercussions des changements climatiques sur l'administration communale/municipale et/ou sur l'ensemble du territoire de la commune ou de la ville
 - Scénarios conformément aux scénarios climatiques suisses CH2018 (admin.ch) avec ou sans des mesures (cohérentes et mondiales) de protection du climat (RCP 2.6 / RCP 8.5)
 - En complément, scénarios climatiques cantonaux comportant des informations sur l'évolution climatique passée et sur l'avenir climatique de chaque canton (d, f, i)
 - Secteurs : dangers naturels, aménagement du territoire/développement urbain, santé, espaces verts et ouverts, bâtiment et énergie, tourisme, économie forestière, éventuellement gestion des eaux et agriculture
- B** Identifier les répercussions des changements climatiques : scénarios climatiques, cartes de dangers, analyses cantonales des risques
- C** Analyser et prioriser les opportunités et les risques pour les différents secteurs
- D** Définir les actions requises par secteur sur la base de l'analyse des risques et opportunités et de la situation initiale (cf. étape 1)

Résultat

Le bilan des émissions de GES est effectué, et les opportunités et risques liés aux changements climatiques sont identifiés. Les actions requises sont définies.

4

Fixer les objectifs

Concernant la réduction des émissions de GES, il convient de s'appuyer sur les précédentes étapes pour définir les objectifs à atteindre et, dans l'idéal, les objectifs intermédiaires. Il en découlera une trajectoire de réduction avec différentes échéances. Conformément à la décision du Conseil fédéral, la Suisse doit parvenir à un niveau de zéro émission nette d'ici à 2050. S'agissant de l'adaptation aux changements climatiques, il vous faut définir des objectifs sur la base des résultats de l'analyse des risques.



Digression

Émissions négatives et compensations

Certaines émissions de GES ne peuvent pas être totalement évitées, comme celles qui proviennent de l'agriculture, de l'incinération des déchets ou de la production de ciment. Elles doivent donc être compensées par des **émissions dites « négatives »**. Il s'agit d'émissions qui sont extraites de l'atmosphère et stockées durablement. Il existe aujourd'hui différentes technologies d'émission négative qui reposent sur des approches biologiques (p. ex. exploitation du bois) ou techniques (p. ex. filtration directe du CO₂ dans l'air).

Les **compensations** sont un autre moyen d'atteindre les objectifs de réduction. Le principe est le suivant: les GES émis en un lieu donné sont compensés ailleurs, via l'achat de certificats permettant de financer des projets de protection du climat.

Procédure pour la réduction des émissions de GES

- Définir un objectif climatique principal avec un horizon temporel:** fixer les objectifs en valeurs absolues et en pourcentages afin de permettre la prise en compte des éventuelles modifications dans le bilan.
- Formuler des objectifs intermédiaires périodiques:** définir les objectifs intermédiaires en valeurs absolues et en pourcentages afin de vérifier régulièrement si les mesures définies suffisent pour atteindre l'objectif fixé. Dans l'idéal, les objectifs intermédiaires sont déterminés tous les quatre à cinq ans (p. ex. en les alignant sur les durées des mandats politiques).
- Parallèlement à l'objectif climatique principal et aux objectifs intermédiaires, il est possible de définir une trajectoire de réduction (facultatif).** Cette dernière fait le lien entre les objectifs intermédiaires et l'objectif final, mettant en évidence l'intensité avec laquelle les émissions doivent être réduites au fil des ans pour atteindre l'objectif. Habituellement, la trajectoire de réduction évolue de façon linéaire entre les objectifs. Mais elle peut aussi être plus raide les premières années, pour afficher ensuite une pente plus douce, ou inversement. Cela dépend fortement des possibilités de réduction et de la volonté politique.

Exemple d'objectifs de réduction

- Dans le cadre de son concept **Klimact 2030+**, la commune d'Ittigen a défini des objectifs ainsi qu'une trajectoire de réduction des émissions de CO₂. (a)
- La **Charte pour le climat et l'énergie des villes et communes** réunit les communes et les villes signataires dans un engagement commun en faveur d'une protection du climat résolue et efficace. À travers cette charte, les parties signataires souscrivent aux objectifs de l'Accord sur le climat, à l'objectif du Conseil fédéral de zéro émission nette et aux objectifs d'efficacité énergétique de la Stratégie énergétique 2050 et le programme Zéro Net | 2000 Watts. (a, f, i)

Procédure pour l'adaptation aux changements climatiques

- Définir l'horizon temporel des différents objectifs à l'aide des scénarios climatiques.** Il peut varier en fonction des secteurs. Pour les investissements sur le long terme, courants dans l'aménagement du territoire, par exemple, il est recommandé de fixer l'horizon à 2060 ou à 2085. Dans le secteur de la santé, un horizon à 2035 peut être utile pour atteindre les objectifs.
- Formuler des objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs en vue de réduire les risques identifiés**
- Fixer des objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs en vue d'exploiter les opportunités identifiées**

Résultat

Les objectifs et objectifs intermédiaires ainsi que leurs échéances sont définis.

5

Planifier les mesures

Clé de voûte de la stratégie climatique, les mesures doivent être définies de sorte à être les plus concrètes et efficaces possibles, en tenant compte également des instruments et des mesures identifiés à l'étape 1.

Outil en ligne « Adaptation aux changements climatiques » de l'OFEV

L'outil en ligne « Adaptation aux changements climatiques », destiné aux communes suisses, aide ces dernières à analyser la manière dont elles sont affectées par les changements climatiques. Il montre également les mesures pouvant être prises à l'échelle communale.

L'outil propose de nombreux exemples pratiques (d, f, i)
www.outil-adaptation-au-climat.ch

Procédure pour la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques

- A** Identifier les mesures existantes et en développer de nouvelles
- B** Évaluer l'efficacité des mesures: effet qualitatif ou quantitatif
- C** Prioriser les mesures
- D** Documenter les mesures: responsabilités, période de mise en œuvre, coût, indicateurs (pour le suivi des mesures)

Mesures concrètes éventuelles

- **Réduction**: approvisionnement des bâtiments en énergie renouvelable, réduction et électrification du transport individuel motorisé, agriculture respectueuse du climat ou consommation durable
- **Adaptation**: création de nouveaux espaces verts afin de réduire la chaleur dans les zones imperméabilisées ou mesures sur les bâtiments aux fins de protection contre les inondations

Modèle de fiche de mesure

Exemples de plans de mesures communaux et d'aides à la planification de mesures

- Le document **Starthilfe kommunaler Klimaschutz** publié par la *Deutscher Fachhochschule*, qui fournit pour différents champs d'action des idées et des mesures faciles à mettre en œuvre et pouvant être intégrées aux tâches quotidiennes de la commune. (d)
- **Base de données de projets de SuisseEnergie** proposant de nombreux exemples pratiques de projets réalisés en Suisse. (d, f, i)
- Six **projets exemplaires de l'Association Cité de l'énergie**. (d, f, i)
- Exemples de **mesures du canton de Zurich** montrant comment et où il est possible de réduire la chaleur et, ainsi, d'agir en faveur de la population et de l'environnement. (d)
- **Plan d'action climatique communal de la commune de Balerna** avec des lignes directrices dans les domaines des espaces verts, du bâtiment, de la mobilité, de l'énergie, de l'eau, des déchets, de la formation et de la santé de la population. (i)
- Site Internet comportant des **informations sur la stratégie d'adaptation aux changements climatiques de la ville de Bellinzona ainsi que des fiches de mesures** concernant les flots de chaleur, la smart city, l'efficacité énergétique et la prévention des dangers naturels. (i)
- **Modèle pour l'élaboration d'un plan de mesures communal** à l'intention des communes du canton de Vaud. (f)
- **Feuille de route pour faire face à l'urgence climatique de la commune de Nyon**, avec des mesures dans les domaines de l'énergie des bâtiments, de l'anticipation des conséquences des changements climatiques, de la mobilité, de l'engagement de la population et du secteur privé, ainsi que de l'organisation interne et transversale. (f)
- **Base de données sur l'adaptation climatique** avec des aperçus thématiques et de nombreux exemples de mise en œuvre du *Planungsdachverband Region Zürich und Umgebung*. (d)
- **Le jardin climatique** - un guide de 16 fiches illustrées proposant des mesures et des conseils simples et très efficaces pour favoriser la biodiversité et améliorer le climat. (d, f, i)
- **Solutions du Programme pilote** - un résumé interactif des 50 projets de la deuxième phase du programme pilote Adaptation aux changements climatiques de l'**Office fédéral de l'environnement (OFEV)**. (d, f, i)

Résultat

Les mesures sont clairement définies, priorisées et planifiées.

6

Assurer le financement et les ressources humaines

Le financement des mesures planifiées est une condition sine qua non pour mettre en œuvre la stratégie climatique, mais il ne peut souvent pas être réglé en totalité par le budget ordinaire. Des sources de financement supplémentaires sont donc nécessaires. Vous déterminerez les ressources requises et clarifierez les sources de financement dans le budget existant. Au besoin, vous trouverez des possibilités de financement supplémentaires.

Procédure pour la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques

- A** Examiner les ressources et mécanismes de financement existants
- B** Définir les ressources humaines nécessaires à la réalisation des mesures et, le cas échéant, demander des moyens supplémentaires
- C** Identifier les mesures pouvant être financées avec les ressources existantes (planification budgétaire annuelle)
- D** Identifier les mesures nécessitant un financement spécial (financement additionnel)
- E** Demander un financement spécial

✕ Exemples de possibilités de financement

En complément aux instruments de financement existants, tels que le compte de fonctionnement, il est possible de mettre en place un fonds visant à garantir les ressources financières requises et alimenté par les redevances de concessions et les bénéfices des entreprises d'approvisionnement en énergie.

- Le **programme de soutien « SuisseEnergie pour les communes »** destiné aux villes et aux communes finance des projets dans les domaines suivants : efficacité énergétique des bâtiments, énergies renouvelables, mobilité, installations et processus. (d, f, i)
- **Francs énergie** – subventions en Suisse pour l'énergie et la mobilité. (d, f, i)
- La **Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO₂, KLIK** encourage en Suisse différentes activités de réduction des émissions de GES articulées au sein des plateformes Transports, Entreprises, Bâtiments et Agriculture. (d, f, i)
- **ProKilowatt** soutient financièrement les mesures d'économie d'électricité non rentables, telles que le remplacement des luminaires d'un bâtiment ou le renouvellement des pompes d'approvisionnement en eau. (d, f, i)
- Le **Bureau de coordination pour la mobilité durable** soutient financièrement des projets novateurs en matière de mobilité. Ces derniers sont sélectionnés deux fois par an au moyen d'un appel d'offres. (d, f, i)
- Le **programme pilote « Adaptation aux changements climatiques »** de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a soutenu au total 81 projets d'adaptation innovants et exemplaires dans toute la Suisse. (d, f, i) Un nouveau programme est en cours d'élaboration.
- Le **Plan énergie et climat communal** est un programme de soutien qui propose aux communes vaudoises un appui technique et financier pour les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans climatiques communaux. (f)

Renseignez-vous auprès de votre canton sur les éventuelles possibilités de financement supplémentaires.

Résultat

Le financement des mesures planifiées et les ressources humaines requises sont garantis.



7

Mettre en place le suivi

Le suivi accompagne les mesures afin de vérifier et de favoriser le succès de la mise en œuvre de la stratégie climatique. Dresser régulièrement le bilan des émissions de GES ainsi que des risques et opportunités permet de vérifier si les mesures mises en œuvre sont efficaces et, le cas échéant, de rectifier le cap.

Procédure pour la réduction des émissions de GES

- A Effectuer régulièrement le bilan des émissions de GES
- B Vérifier le respect de la trajectoire de réduction (objectifs intermédiaires, étape 4)
- C Vérifier régulièrement la progression et le succès des mesures dans leur globalité
- D Procéder à des ajustements des mesures et les mettre en œuvre

X Instruments de suivi éventuels :

Pour faciliter l'évaluation des mesures, des systèmes de gestion peuvent être utilisés afin de rassembler les données pertinentes en la matière.

- Les **Principes directeurs pour une Société à 2000 watts** (Version 10.2020) se veulent un guide pratique pour l'interprétation, le bilan, le suivi et la mise en œuvre des objectifs énergétiques et climatiques en vue de l'objectif de zéro émission nette. (d, f, i)
- Le label « **Cité de l'énergie** » est attribué à une ville ou à une commune pour sa politique communale en matière d'énergie et de climat. Afin de confirmer la qualité et l'engagement continu de la commune, un nouvel audit a lieu tous les quatre ans. (d, f, i)

Procédure pour l'adaptation aux changements climatiques

- A Vérifier l'état de la mise en œuvre et l'effet des mesures à l'aide des indicateurs
- B Contrôler régulièrement les risques et les opportunités et redéfinir les actions requises
- C Procéder à des ajustements des mesures et les mettre en œuvre

Résultat

Le bon déroulement de la mise en œuvre de la stratégie climatique fait l'objet d'un contrôle régulier et cohérent.



8

Assurer l'ancrage politique de la protection du climat

Il convient de s'assurer que votre ville ou votre commune soutient votre engagement en faveur du climat afin de favoriser une large acceptation et une mise en œuvre durable de la stratégie. L'ancrage politique confère un caractère contraignant à la réduction des émissions de GES et à l'adaptation aux changements climatiques.

Procédure pour la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques

- A** **Prendre une décision politique** : inscrire par exemple les principaux objectifs et dispositions pour la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques dans des lignes directrices.
- B** **Ancrer la stratégie climatique au sein de la commune** : en complément à la décision politique, la stratégie climatique et ses mesures doivent également être ancrées au sein de la commune afin d'impliquer activement l'ensemble du personnel dans la mise en œuvre de la stratégie et, parallèlement, de garantir qu'il soutient cette dernière.

Exemples

- Le document « **Bienne 2030** » fixe les orientations stratégiques pour le développement de la ville de Bienne. Exemple : orientation 5, « Bienne montre l'exemple en faveur du climat » (d, f)
- Le **Règlement sur la protection du climat de la ville de Bienne** définit les objectifs climatiques et les bases fondamentales de la politique climatique biennoise. (d, f)
- À compter de 2022, le **règlement climatique de la ville de Berne** complète et concrétise la stratégie énergétique et climatique de la ville, définit une trajectoire de réduction et garantit l'application de l'Accord sur le climat sur le territoire communal. (d)
- En ratifiant la **Charte pour le climat et l'énergie**, les villes et les communes souscrivent à une protection du climat résolue et efficace. (d, f, i)

Résultat

Les objectifs climatiques sont actés au niveau politique.



Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Office de l'environnement et de l'énergie
Énergie et protection du climat

Notice du 31 janvier 2024

Soutien financier cantonal fourni aux communes bernoises pour l'élaboration d'une

Stratégie climatique pour les communes

Les communes s'engagent activement à circonscrire le changement climatique et ses effets néfastes. Elles font le nécessaire dans le cadre de leurs attributions pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 et renforcent la capacité d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique (cf. article sur la protection du climat, 31a ConstC). Le canton soutient les communes dans la mise en œuvre de ce mandat constitutionnel cantonal.

Situation initiale

L'élaboration d'une stratégie climatique communale est nécessaire pour remplir le mandat fixé par la Constitution cantonale. Sur cette base, des mesures et objectifs concrets pour réduire les gaz à effet de serre et relever les défis du changement climatique peuvent être coordonnés et ancrés politiquement au niveau local. Des mesures ciblées, adaptées aux conditions locales, ont une influence positive sur le développement durable et la capacité d'adaptation d'une commune ; elles permettent non seulement de créer des opportunités économiques, mais aussi d'augmenter l'efficacité des ressources et la qualité de vie au sein de la commune.

Une approche globale et cohérente – une méthode en huit étapes

L'élaboration d'une stratégie climatique communale se base sur la procédure et les contenus thématiques du « Guide de la stratégie climatique pour les communes » de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Le graphique ci-dessous montre comment les communes élaborent une stratégie climatique en huit étapes pour atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050 et relever à temps les défis liés au changement climatique. Informations détaillées sous : [Conseils climatiques pour les communes \(OFEV\)](#).



Illustration : Le guide de la stratégie climatique pour les communes (OFEV).

Conditions et charges

Le soutien financier que le canton de Berne fournit aux communes pour le développement d'une stratégie climatique communale est lié à cinq conditions.

La stratégie climatique communale...

- est élaborée en huit étapes conformément au « guide de la stratégie climatique pour les communes » ;
- définit les actions requises, fixe les objectifs et planifie les mesures au niveau communal ;
- utilise les données¹ du canton de Berne pour assurer le suivi ;
- est ancrée politiquement par le service compétent et
- est communiquée à la population et rendue accessible au public (en ligne).

Conditions / Soutien

La commune dépose une demande de soutien en ligne via le programme d'encouragement du canton de Berne pour l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables sous la rubrique « Conseil / étude de faisabilité ».

50 % des coûts imputables² et max. 20 000.– francs par commune

Annexes pour la promesse de subvention : budget pour l'élaboration de la stratégie climatique
Annexes pour le versement de la subvention : stratégie climatique, récapitulatif des dépenses (internes et externes) avec justificatifs

Les promesses de subvention sont valables un an. Le délai peut être prolongé de deux ans maximum sur demande écrite justifiée. Après expiration de la validité, la subvention ne peut plus être versée.

Interlocuteur

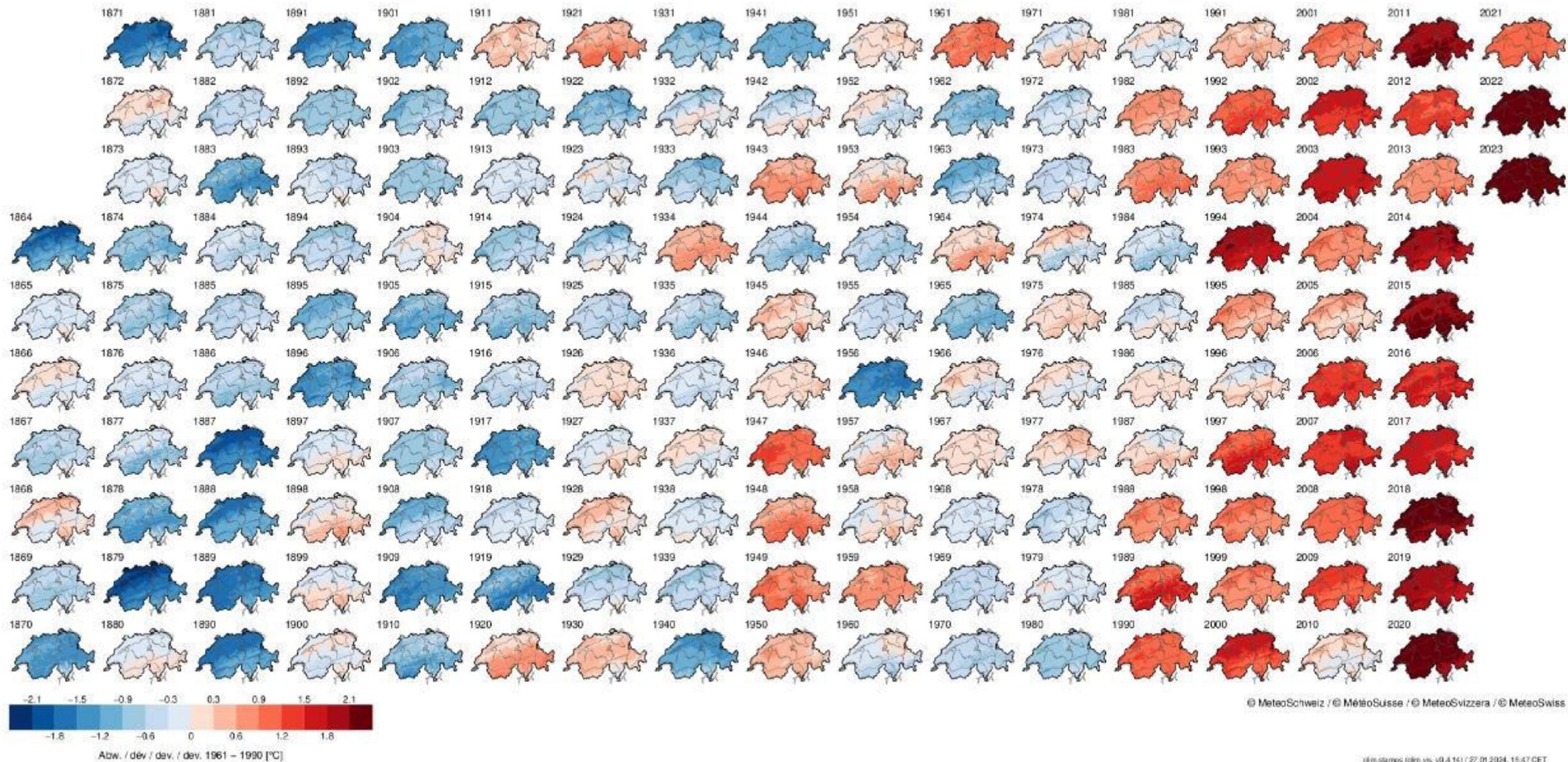
Kurt Aufderreggen, collaborateur scientifique
Tél. +41 31 636 34 73, kurt.aufderreggen@be.ch

¹ Les bilans de gaz à effet de serre par commune sont mis à disposition sur la plateforme de données énergétiques et climatiques du canton de Berne et sont régulièrement actualisés sur la base de la métrique climatique du canton de Berne.

² Sont « imputables » tous les coûts occasionnés sur le plan technique lors de l'élaboration de la stratégie climatique (au sein de la commune ou par des mandataires externes).



Kanton Bern
Canton de Berne





Au moins quatre morts dans les inondations du sud de l'Allemagne

Les inondations dans le sud de l'Allemagne ont provoqué la mort d'au moins quatre personnes, une "catastrophe" qualifiée d'"avertissement du changement climatique" par le chancelier Scholz.



La Neckar a quitté son lit à Heidelberg. En tout, les inondations dans le sud de l'Allemagne ont fait quatre morts.



Contact

Office de l'environnement et de l'énergie

Laupenstrasse 22

3008 Berne

031 633 36 51

info.aue@be.ch

www.be.ch/aue

Kurt Aufdereggen

Énergie et protection du climat

031 636 34 73 (direct)

kurt.aufdereggen@be.ch

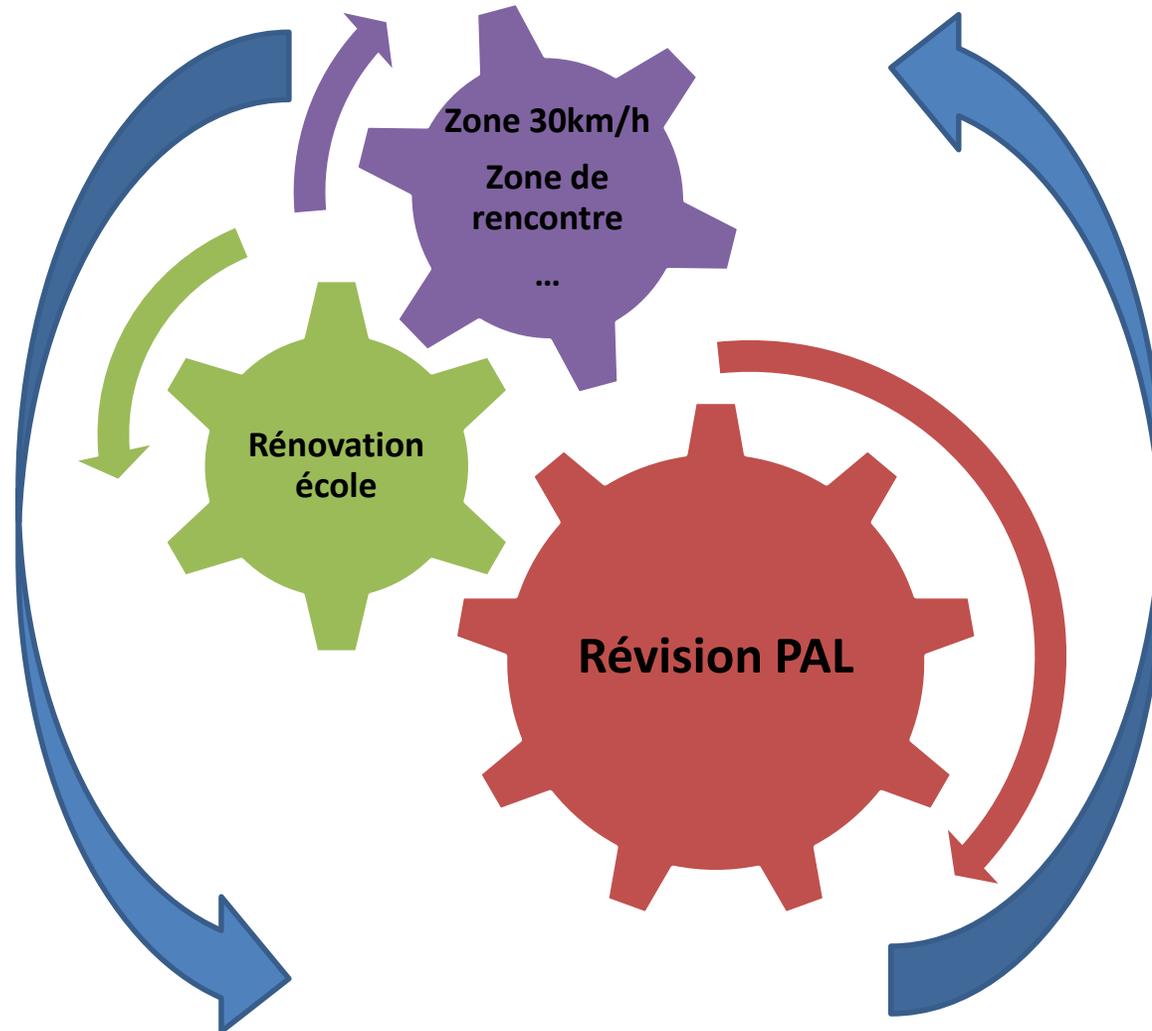


Julien Walther
Conseiller communal
La Ferrière





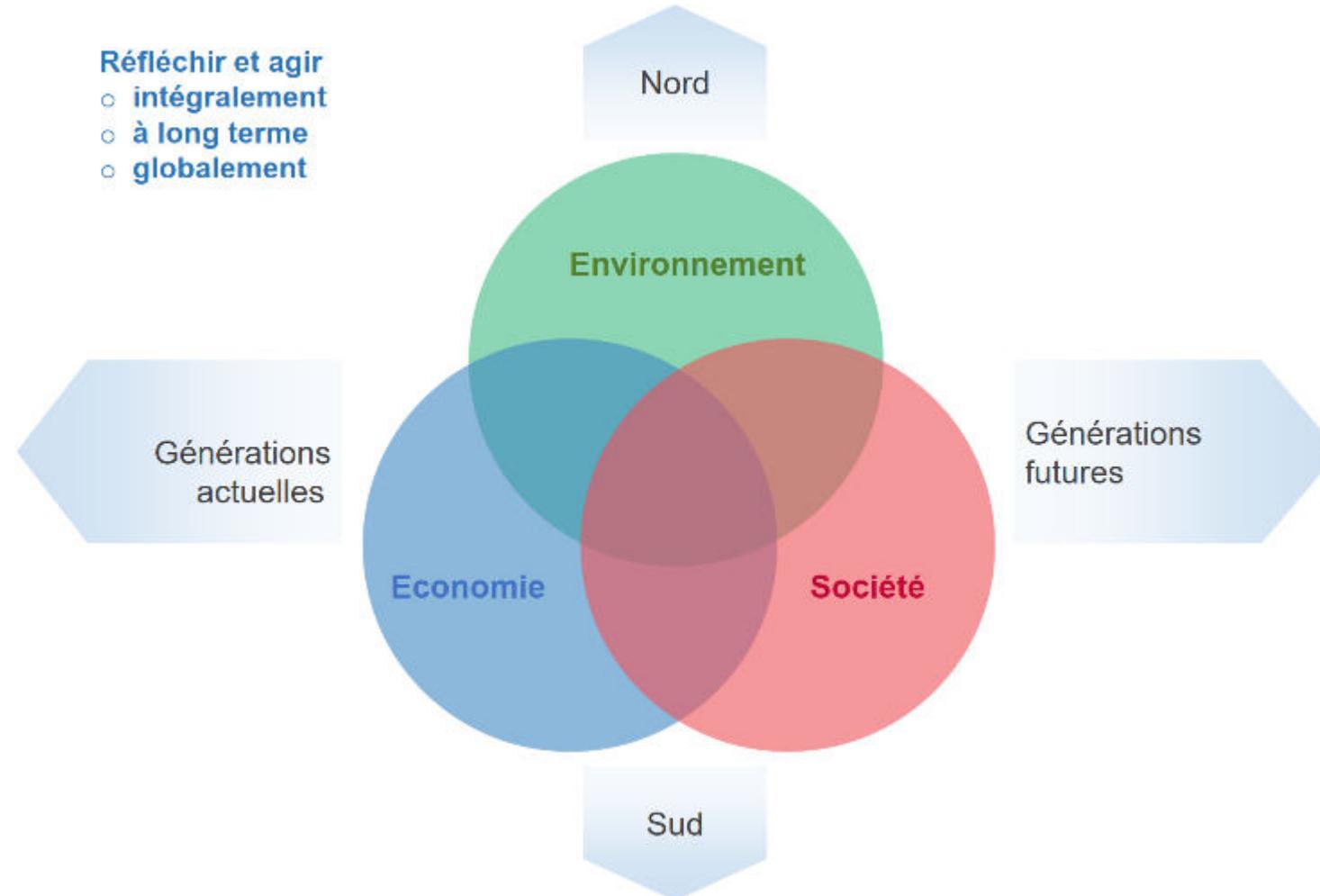
But de la démarche



**Intégrer le développement
durable dans la politique
communale**



Développement durable



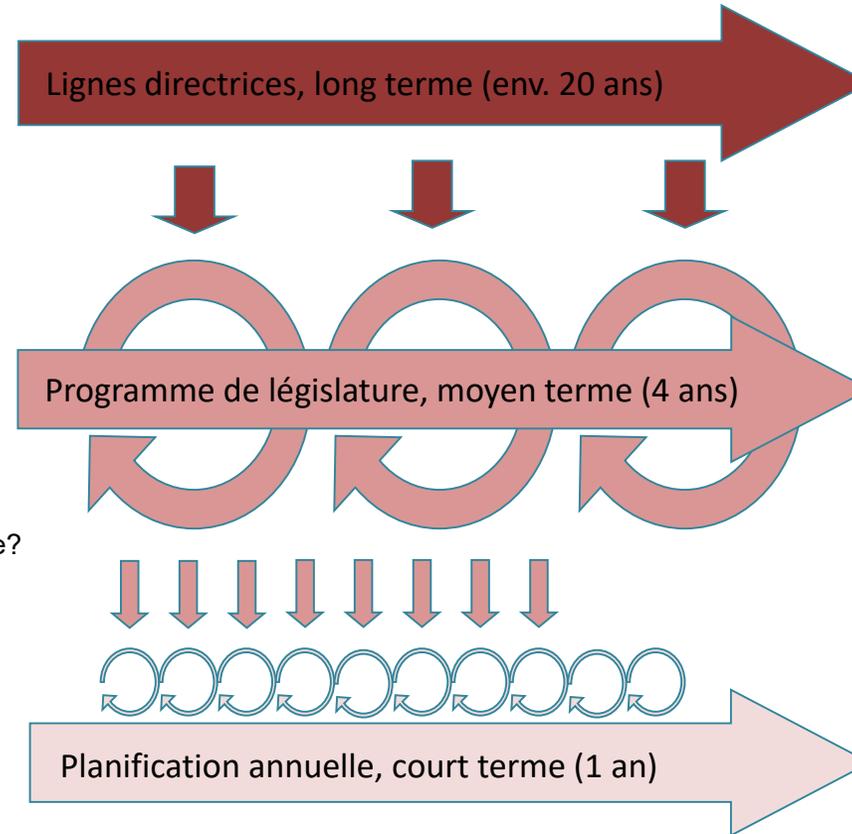


Modèle de la gestion communale systématique

- ✓ **Niveau normatif**
- ✓ □ **Le souverain, le législateur**
- ✓ Quelles sont nos forces et faiblesses?
- ✓ Quelles sont nos valeurs?
- ✓ Quels sont nos objectifs à long terme?

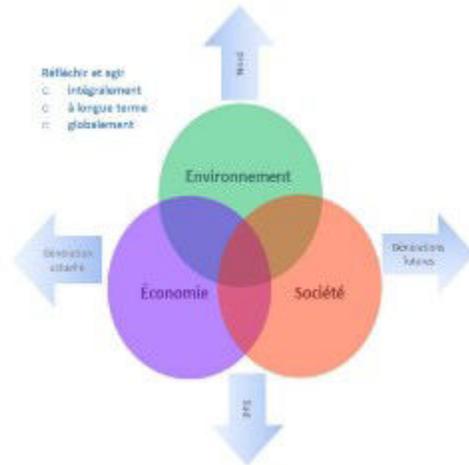
- ✓ **Niveau stratégique**
- ✓ □ **L'exécutif**
- ✓ Quels sont les objectifs prioritaires?
- ✓ De quelle manière voulons-nous les mettre en œuvre?
- ✓ Quels effets en attendons-nous?

- ✓ **Niveau opérationnel**
- ✓ □ **L'administration**
- ✓ Planifier les mesures concrètes
- ✓ Mettre en œuvre les mesures concrètes

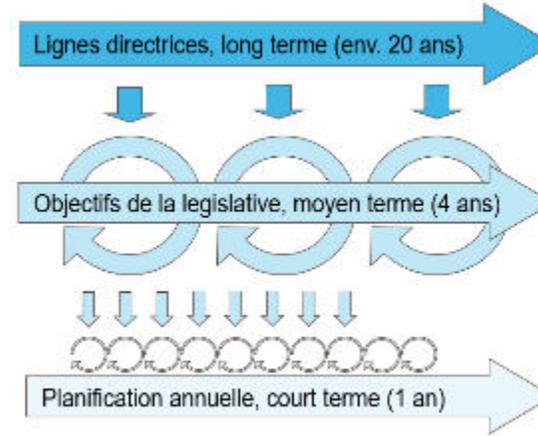




Politique communale orientée sur le DD



Objectif:
développement durable



Outil:
gestion communale systématique

Politique communale orientée sur le DD



Comment s'y prendre ?

Avec l'aide du profilographe communal

- Outil proposé depuis 15 ans par l'OEE
 - 50% des coûts du mandataire externe pris en charge par l'OEE
1. Vision d'ensemble objective => Etat des lieux
 2. Vision commune de l'évolution de la commune
 3. Lignes directrices => Stratégie de la commune horizon 20 ans



Processus participatif

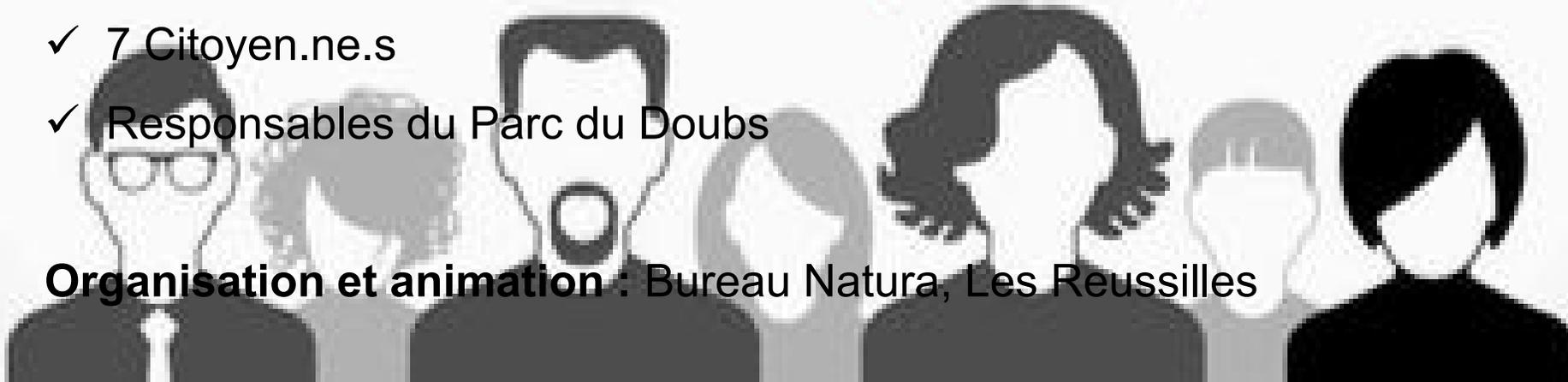
Appel aux citoyens :

Tout-ménage du 2/09/22

4 Séances de travail entre octobre 2022 et mars 2023 :

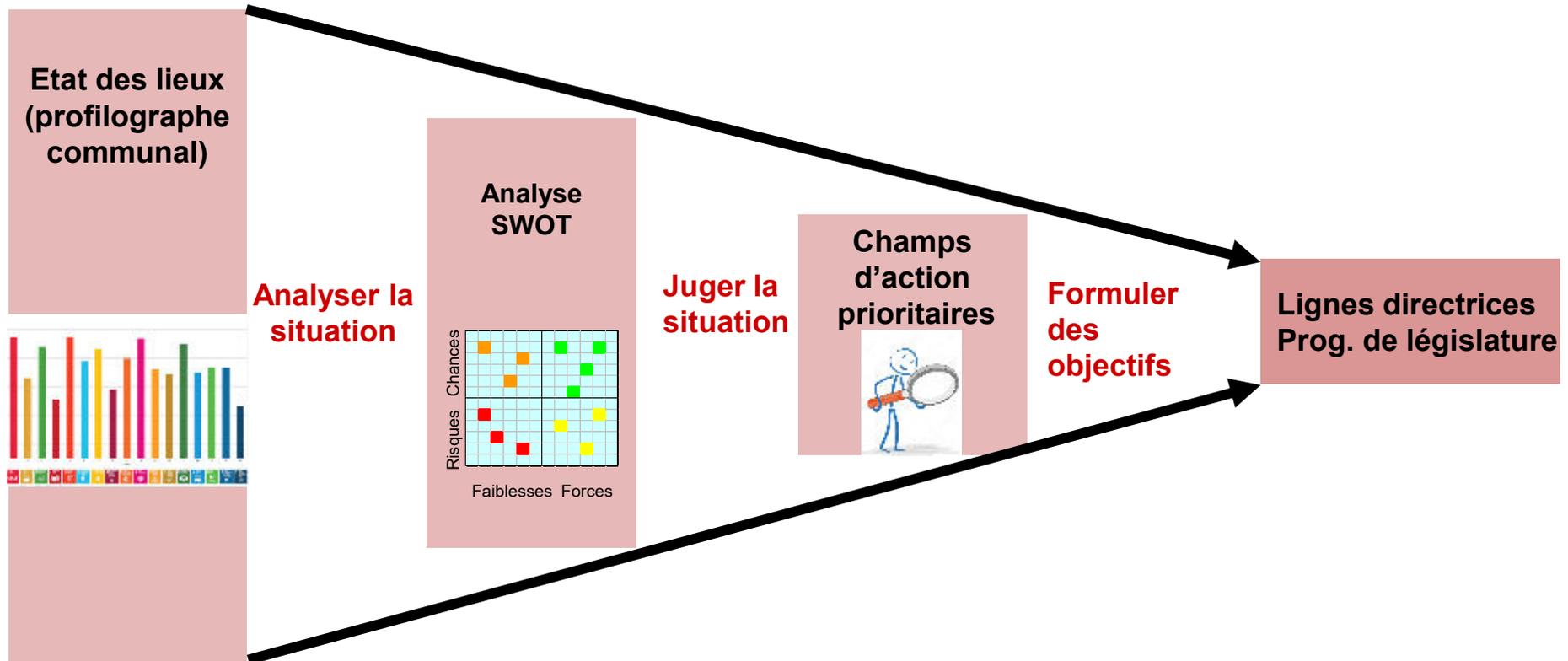
- ✓ Les conseillers communaux
- ✓ Le Maire et la Vice-Maire
- ✓ Administration communale
- ✓ 7 Citoyen.ne.s
- ✓ Responsables du Parc du Doubs

Organisation et animation : Bureau Natura, Les Reussilles





De l'état des lieux à la planification politique à long/moyen terme





Résultats présentés à l'Assemblée communale en juin 2023

Lignes directrices communales

1. Renforcer le lien et la communication entre la population et les autorités communales ;
2. Renforcer le lien social entre les habitants de La Ferrière et ses différentes communautés linguistiques et améliorer la qualité de vie ;
3. Augmenter la capacité de résilience du village face aux défis énergétiques, climatiques et liés à la biodiversité ;
4. Maintenir et soutenir le caractère rural de la commune et les activités du secteur primaire.



Lignes directrices communales

Gestion de la commune

- ✓ Communiquer
- ✓ Impliquer
- ✓ Montrer l'exemple



Lignes directrices communales

GESTION DE LA COMMUNE

Objectif directeur	Mesures	Horizon temporel*					Resp.
		23	24	25	26	S	
Instituer des commissions temporaires ou permanentes pour soutenir le conseil communal	Institution et nomination d'une commission développement durable (Ferrière 2040) chargée de soutenir la mise en œuvre des lignes directrices						CM dans son ensemble ou Mairie
	Instituer des commissions temporaires selon les besoins pour concrétiser des projets d'envergure						CM dans son ensemble ou la Mairie
Clarifier et définir les processus entre l'administration communale, l'autorité exécutive et législative	Définir le cahier des charges de chaque dicastère et les processus décisionnels						Chaque CM / supervision par secrétariat
	Revoir et mettre à jour le cahier des charges des collaborateurs de la commune						La Mairie avec l'aide du CM et secrétariat.
Montrer l'exemple et gérer le parc immobilier communal dans une optique d'efficacité et de sobriété énergétique	Solliciter le délégué à l'énergie de jb.B pour des conseils au sujet de la stratégie à adopter pour l'assainissement du parc immobilier						CM, dicastère bâtiments Ext. : jb.B
	Assainir les bâtiments communaux						CM, dicastère bâtiments
	Produire de l'énergie renouvelable sur les infrastructures communales (photovoltaïque sur la halle des fêtes, etc.)						CM, dicastère bâtiments



Lignes directrices communales

Environnement

- ✓ Conserver
- ✓ Créer
- ✓ Conseiller



Lignes directrices communales

ENVIRONNEMENT

Objectif directeur	Mesures	Horizon temporel*					Resp.
		23	24	25	26	S	
Conserver et mettre en valeur le paysage rural et ses structures particulières	Définition des périmètres de protection dans le nouveau PAL						CM, dicastère environnement
	Protection des allées d'arbres et arbres isolés majeurs dans le nouveau PAL						CM, dicastère environnement / forêt et agriculture
	Inventaire des arbres habitats ou arbres monuments hors forêt						PNRD
Promouvoir la biodiversité dans la localité	Mise en place d'un entretien différencié des espaces verts communaux						CM, dicastère des travaux publics
	Poursuivre la promotion de la charte des jardins et offrir des conseils en matière de biodiversité à la population						CM, dicastère environnement PNRD
Diffuser les « trucs et astuces » et conseiller les privés	Diffusion d'informations aux habitants avec le soutien externe						CM, dicastère environnement PNRD



Lignes directrices communales

Economie

- ✓ Produire et consommer local



Lignes directrices communales

ECONOMIE

Objectif directeur	Mesures	Horizon temporel*					Resp.
		23	24	25	26	S	
Soutenir les commerces et artisans locaux	Achats de produits locaux à l'EJC et à la crèche						CM, dicastère des écoles
	Achats de produits locaux pour les événements communaux						CM, dicastère des œuvres sociales et denrées alimentaires
Encourager la vente directe et promouvoir les produits des fermes	Conseils et soutien pour la vente directe de produits fermiers						CM, dicastère de l'agriculture PNRD FRIJ
Maintenir des finances saines	Intégration des lignes directrices et ses mesures dans le plan financier de la commune et présentation aux organes communaux						CM, dicastère des finances



Lignes directrices communales

Société

- ✓ Stimuler les rencontres
- ✓ Renforcer la sécurité



Lignes directrices communales

SOCIETE

Objectif directeur	Mesures	Horizon temporel*					Resp.
		23	24	25	26	S	
Améliorer les liaisons cyclables dans le village	Intégrer un plan des mobilités dans la révision du PAL et y inscrire des intentions						CM, dicastère environnement et urbanisme
Améliorer les liaisons cyclables vers La Chaux-de-Fonds et les Bois	Assainir le chemin du Seignat						CM, dicastère de l'agriculture et chemins pédestres / Travaux publics
	Sécuriser la liaison cyclable en direction de la commune des Bois						CM, dicastère des chemins pédestres
Réduire les nuisances de la route cantonale	Solliciter l'OPC et proposer des mesures d'amélioration <ul style="list-style-type: none"> • Extinction nocturne • Réduction de la vitesse • Pose de revêtement silencieux • Mesures de sensibilisation • Amélioration des passages piétons 						CM, dicastère des travaux publics
	Identification des mesures qui peuvent être prise par la commune pour améliorer la situation actuelle						CM, dicastère des travaux publics



Commission «La Ferrière 2040»

- ✓ Commission non permanente
- ✓ 5 citoyens nommés par le Conseil communal
- ✓ Met en œuvre les lignes directrices avec le Conseil communal

Exemples de réalisations et projets en cours :



CONCLUSION

➤ **Bénéfices pour la Commune**

- Vision globale et prise de recul spatio-temporelle
- Intégration des citoyen.ne.s dans la politique communale
- Soutien au Conseil communal dans la mise en œuvre du DD

➤ **Difficultés**

- Pour le Conseil communal, garder à l'esprit les lignes directrices
- Ressources humaines
- Motivations et compétences



A photograph of a sunset over a forested landscape. The sun is low on the horizon, partially obscured by clouds, casting a warm orange and yellow glow. The sky transitions from a deep orange near the horizon to a dark purple at the top. The foreground and middle ground are dominated by the dark silhouettes of trees and hills, with a layer of mist or fog settling in the valleys. The word "Questions" is written in a bold, black, sans-serif font in the center of the image.

Questions



Votre commune est intéressée pour mettre en place un processus d'intégration du DD dans sa politique communale?

Pour plus d'informations: [Site internet de l'OEE](#)

Contact: OEE, Cécile Bourigault, +41 31 636 85 54
cecile.bourigault@be.ch





Mise en œuvre de la Conception Régionale Climat

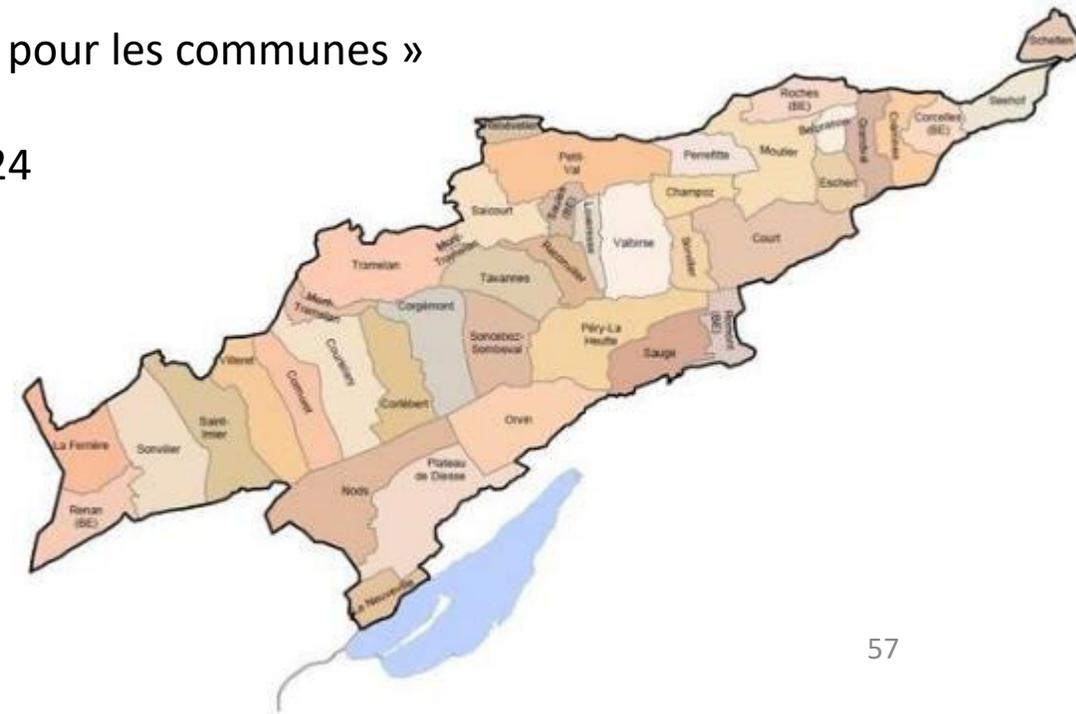
Soirée d'échanges « Stratégie climatique pour les communes »

Sonceboz, 4 juin 2024



SuisseEnergie
pour les communes

Région-
Énergie



Conception régionale climat (CRC)

- Etude validée en novembre 2023 par l'AG de Jb.B
- «Boite à outils» à destination des communes pour leur politique climatique
- Quatre thématiques dans les domaines de compétences communaux :



Mobilité durable



**Biodiversité
dans la zone à bâtir**



Energie



Gouvernance

- Contenu: rapport, fiches thématiques, fiches communales, guide de bonnes pratiques

Conception régionale climat (CRC)

Mise en œuvre

Jb.B soutient les communes dans la mise en œuvre de mesures

➤ **Ateliers et événements:**

- 21.09.2023: **Quelles mobilités pour demain ?** (avec Parc Chasseral et OEE)
- 23.11.2023: **Interfaces multimodales** (avec communes concernées par les travaux CFF LHand) + coordination avec Tavannes, Valbirse et Reconvilier pour repenser durablement leur espace-gare
- 17.04.2024: Forum **Mobilité 3ème âge** (avec la commission 3^e âge de Jb.B)
- 21.05.2024: **Transition énergétique** (avec energie-cluster)
- 04.06.2024: **Stratégies climatiques** (avec OEE)

À venir: thèmes biodiversité et énergie, avec partage d'expériences et exemples locaux

Conception régionale climat (CRC)

➤ Sensibilisation et partage d'information

Tout-ménage «Biodiversité» (mai 2024), envoyé par 15 communes (6'200 envois)

→ Prévu pour les thèmes mobilité durable et énergie

Rapport de mise en œuvre CRC (juin 2024): recensement des aides et subventions disponibles, synthèse de guides/études existantes



Conception régionale climat (CRC)

➤ Projets en liens avec les thématiques CRC

Projet NPR «Stimulation de la Valeur Ajoutée Circulaire» (SVAC):

- **Bois-énergie:** valorisation régionale et préservation de la ressource
- **Electromobilité et mobilité partagée:** notamment extension du réseau covoiturage ArcJurassien à davantage d'entreprises du Grand Chasseral et aux Champs-de-Boujean + à d'autres covoitureurs
- **Ecologie industrielle:** Plan directeur de développement durable aux Lovières (Tramelan)

Mobilité active:

- Adaptation à l'échelon régional du plan sectoriel pour le **trafic cycliste** du Canton de Berne (2025-26)
- Accompagnement de **projets communaux** selon les demandes (mobilité active générale, mobilité scolaire, 3e âge, zone 30, démarches participatives, etc.)

Conception régionale climat (CRC)

➤ Partage de bonnes pratiques communales – ENERGIE



CAD bois + solaire
Ex: Péry-La Heutte



Participation à la campagne
«**Pommeau de douche ECO**» à CHF 10.-
Ex: Orvin (86 ménages)



Participation aux projets **Région Energie**

Conception régionale climat (CRC)

➤ Partage de bonnes pratiques communales – MOBILITÉ



Généralisation du **30 km/h**

Ex: Tramelan

Introduction de **zone 20**

Ex: Sonceboz-Sombeval



Campagne de prévention
pour la sécurité aux abords des écoles

Ex: Valbirse

Conception régionale climat (CRC)

➤ Partage de bonnes pratiques communales – MOBILITÉ

Parents-taxi:
Réduction du trafic
aux abords de l'école
Ex: Péry-La Heutte

La Feuille d'avis du District de Courtelary N° 9 Vendredi 8 mars 2024

 PÉRY-LA HEUTTE
AVIS COMMUNAUX

Quartier des écoles: la sécurité des piétons prime sur le trafic

Une altercation et des réclamations conduisant les autorités à rappeler des informations publiées à plusieurs reprises déjà, concernant la sécurité des usagers du bus scolaire: lorsqu'il est en service, qu'il charge, décharge ou attend des écoliers, ce véhicule DOIT impérativement être stationné en travers de la rue, afin d'en bloquer tout trafic motorisé.

L'intégrité d'un enfant vaut plus que votre temps

Cette manière de stationner cause certes quelque désagrément aux automobilistes contraints d'attendre. Mais est-il vraiment nécessaire de préciser que l'intégrité de chaque enfant pèse bien davantage, dans la balance, que les minutes de patience éventuellement exigées des conducteurs(trices)?

Parmi les utilisateurs de ce bus scolaire, rappelons que se trouvent des enfants de quatre ans, un âge auquel on ne peut exiger ni vigilance ni prudence, à quelques mètres de l'école!

Patience et politesse svpl

Les automobilistes qui agressent les chauffeurs sont donc invités à cesser immédiatement, en prenant acte officiellement que ce partage particulier est exigé par un Conseil municipal assésieux de sécurité.

Depuis l'intensification des travaux menés par l'OFrou sur l'A10, la



Avec la forte augmentation temporaire du trafic dans le quartier, le blocage de la rue du Collège par le bus scolaire stationné volontairement de travers, est d'autant plus nécessaire pour garantir la sécurité des enfants

circulation motorisée a encore augmenté sur les rues du Collège et des Malchélielles. Avec elle, le danger s'est sensiblement accru pour les écoliers.

Or les appels lancés par la Municipalité n'ont pas eu l'effet escompté: le trafic visant à emmener les enfants n'a surtout pas diminué, le sens interdit n'est pas respecté, la vitesse de circulation est souvent trop élevée.

Les problèmes de sécurité piétonnière, dans le quartier des écoles, devront être résolus à long terme, la Municipalité en est consciente et y planche. Mais en attendant les résultats des ateliers citoyens et des votations qui suivront, tout doit être fait pour qu'aucun accident ne survienne.

Conséquemment, les élus adressent une invitation pressante à toutes et

tous les conducteurs(trices):

- merci de lever très clairement le pied dans le quartier des écoles et du Centre communal;
- merci de renoncer, sauf raison impérative, à conduire les écoliers en voiture jusqu'au parc du Centre communal;
- merci enfin de respecter le sens de circulation sur la rue du Collège.

Conception régionale climat (CRC)

➤ Partage de bonnes pratiques communales – BIODIVERSITÉ



Entretien durable des cimetières
Ex: Corgémont



Lutte contre les plantes néophytes
Ex: Péry-La Heutte

Conception régionale climat (CRC)

➤ Partage de bonnes pratiques communales – GOUVERNANCE



Procédure participative pour définir la stratégie climatique
Ex: La Neuveville



Commission citoyenne non-permanente pour élaborer les lignes directrices DD
Ex: La Ferrière

Conception régionale climat (CRC)

Des synergies sans chichi!

Faites-nous part...

➤ ... de vos expériences

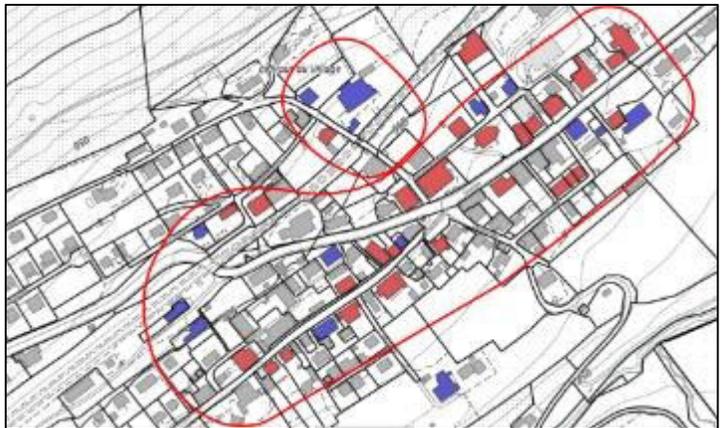
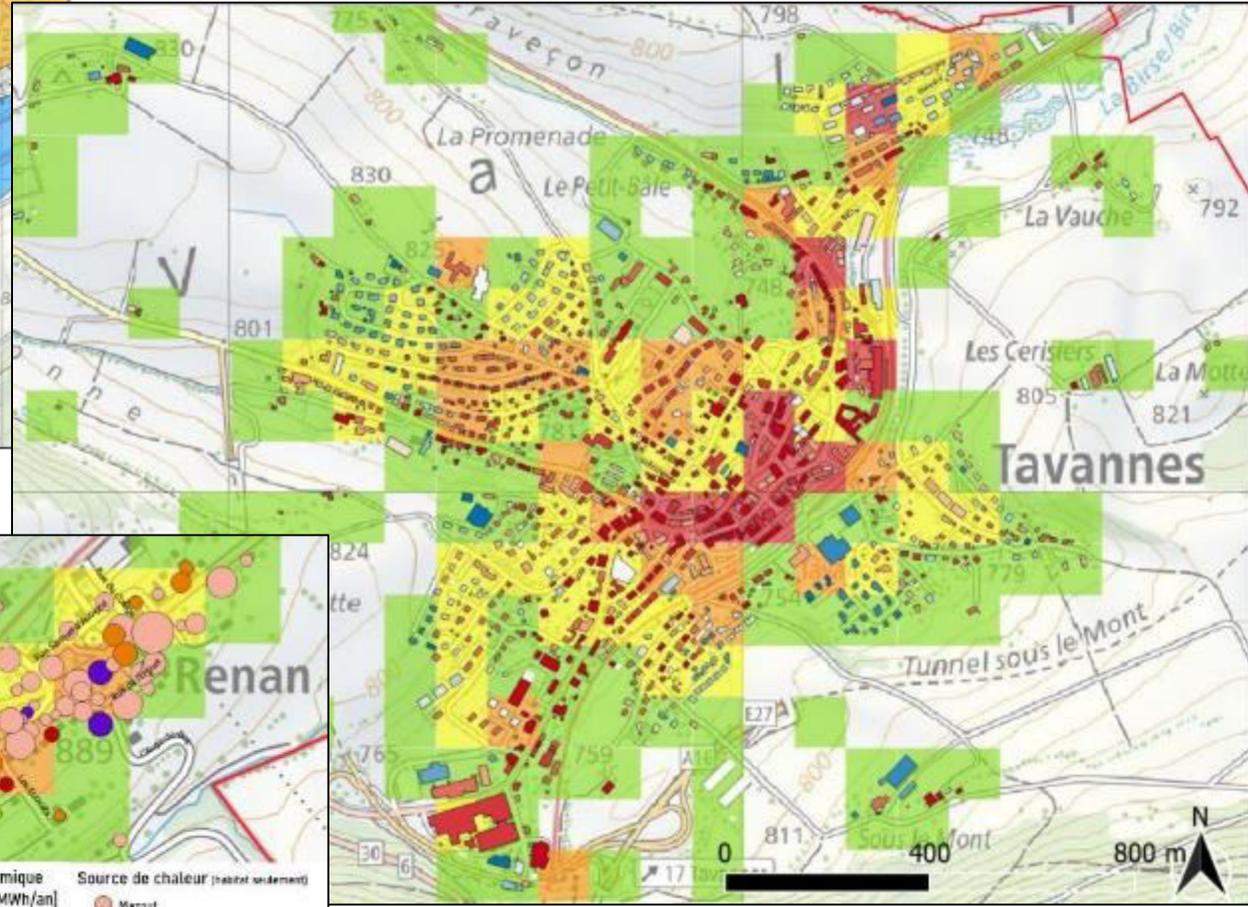
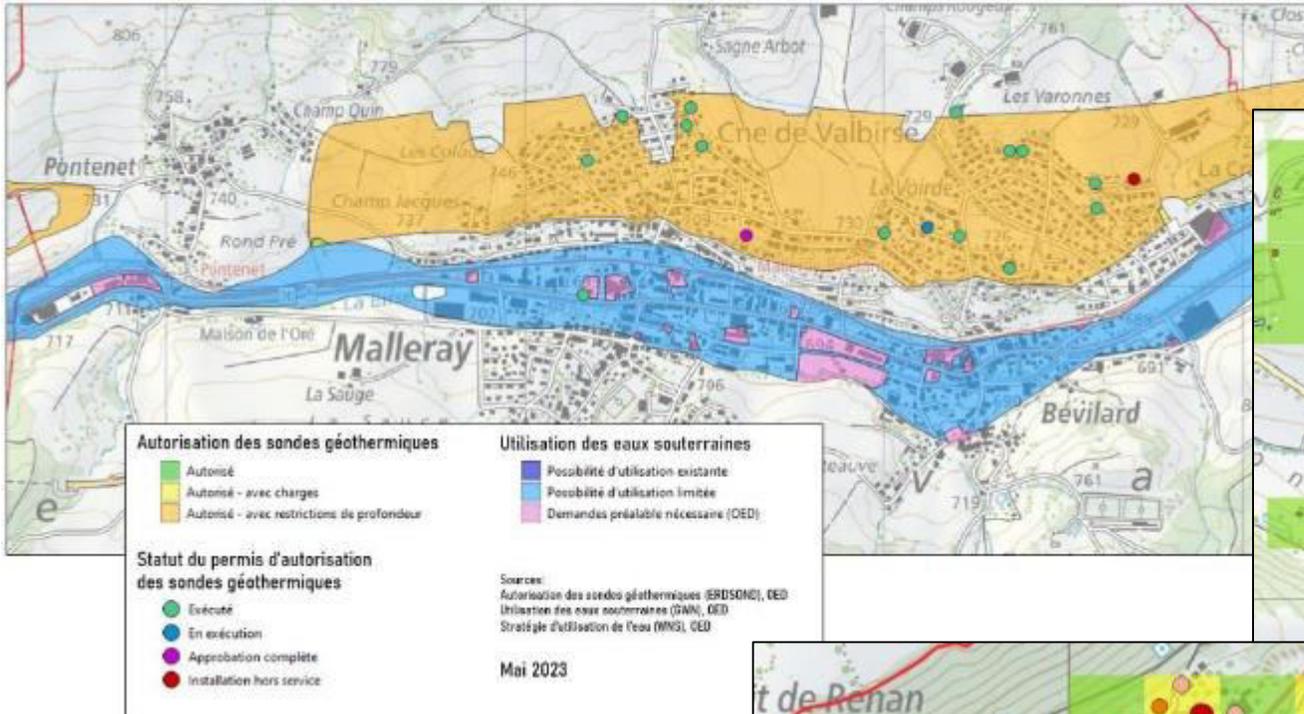
Le partage de «bonnes pratiques» est un moteur pour la région.

➤ ... de vos projets

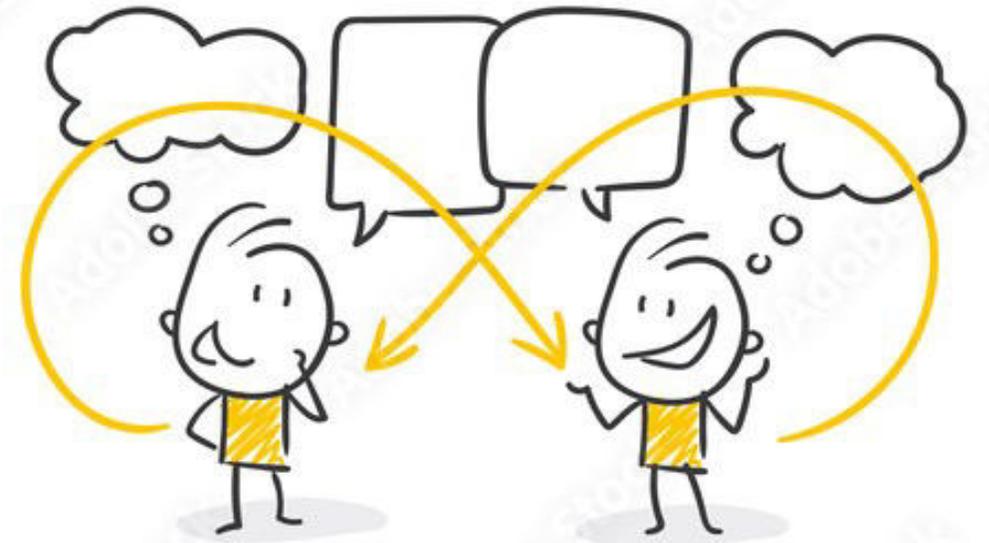
Jb.B peut vous soutenir dans leur mise en œuvre.

info@jb-b.ch

Conception régionale climat (CRC)



Ateliers



Ateliers - Questions

Env. 45 min pour discuter des questions suivantes:

- Quels sont les principaux problèmes que votre commune rencontre face à l'adaptation aux changements climatiques ?
- Où voyez-vous les bénéfices de l'établissement d'une stratégie climatique pour votre commune resp. pour l'adaptation de votre commune aux changements climatiques?
- Quels outils pourraient soutenir/encourager votre commune dans l'établissement d'une stratégie climatique (soutien de la région, du canton, de la Confédération)?
- Focus: thème de l'atelier



Ateliers – Organisation

Groupe 1: Développement des réseaux de chauffages à distance

Salle principale (ici), Modération: Kurt Aufderreggen, Jean-Luc Juvet

Groupe 2: Leviers d'adaptation aux changements climatiques

Caveau, Modération: Cécile Bourigault

Groupe 3: Optimisation énergétique des bâtiments communaux

Salle de conférence (1e étage), Modération: David Vieille

Groupe 4: Promouvoir les économies d'eau auprès de la population

Coin café, Modération: André Rothenbühler



Clôture

André Rothenbühler, directeur Jb.B